



Département de Saône et Loire
Commune de CRISSEY
1 rue de Saône
71530 CRISSEY

ARRETE DU MAIRE N° 26-036

Objet : Accès interdit au terrain de Pétanque.

Nous, Maire de la commune de CRISSEY,

- Vu la loi n° 82213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-21.1,
- Vu le Code Pénal, article R 610-5,
- Vu la demande formulée par l'autorité territoriale,
- Considérant qu'il est nécessaire d'interdire l'accès au terrain de Pétanque, rue de Saône à Crissey, pour cause de plan canicule,

ARRETONS

Article 1er : L'accès au terrain de Pétanque situé rue de Saône à Crissey, sera interdit à toute pratique de jeu à compter du 20 juin 2026 et jusqu'à la fin du Plan Canicule, de 8h à 19h.

Article 2 : Cet arrêté sera transmis aux responsables de l'association « Pétanque Crissotine » qui se chargeront de le faire parvenir à qui de droit.

Article 3 : La Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, le Secrétariat de Mairie, le Service Technique Municipal et l'A.S.V.P. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CRISSEY, le 19 juin 2026

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
Joël BORNE.

Certifié exécutoire pour avoir
été publié, affiché et notifié

Le... 19 JUIN 2026

Joël BORNE
Adjoint délégué

